

COMMENT SE PASSE LE SUIVI DE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE ?



1. Vous venez d'établir votre déclaration de changement d'adresse auprès de l'Administration communale.
⚠ N'oubliez pas de communiquer votre adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone dans votre dossier !
2. Veuillez indiquer votre nom sur la boîte aux lettres et la sonnette pour le passage de l'agent de quartier.
3. Vous recevez la convocation de la commune par SMS pour la modification de l'adresse dans la puce électronique de votre carte.
⚠ Ne pas se présenter à la commune directement après le passage de l'agent de quartier, il faut attendre d'être convoqué via SMS !
4. Se présenter à la commune munie de votre carte d'identité ou titre de séjour électronique, le code PIN et le SMS de convocation, sans rendez-vous durant les heures d'ouverture au public. Pour plus d'informations sur nos plages horaires, rendez-vous sur www.stgilles.brussels ou scannez le qr-code.

SCANNNEZ LE QR-CODE POUR
PLUS D'INFORMATIONS

